FRC 4. f 29773

Paris, le 1er Septembre, IVe. de la Liberté, le 1er. de l'Egalité.

24773

Case folio Frc 27182

CONCITOYENS,

L'INVIOLABILITÉ *d'un seul homme s'étendoit à tous les conspirateurs. Ce mot fatal, mais constitutionnel, écrit sur la porte des Tuileries, protégeoit dans son enceinte les plus vils et les plus audacieux complots. Indigné de la trop manifeste insuffisance des loix, las de n'avoir que des soupçons pour défense, et de se voir réduit à de vagues et irrégulières commotions, le peuple a entouré cette nouvelle Bastille; il en a forcé l'entrée, et sous les monceaux de morts dont il a fallu joncher ces lieux, jusques là témoins de tant de perfidies, elles se sont enfin trouvées ces preuves que reclamoient, avec tant d'affectation, des hommes foibles ou complices, et de l'existence desquelles les ardens amis de la patrie avoient eu l'heureux courage de ne jamais douter. Il ne s'agit plus seulement de soupçons ni de défiance. Des pièces écrites, arrachées de ces archives du crime, vont enfin apprendre à l'univers entier ce qu'il devoit penser de ces réclamations affectées de la constitution et des loix; de ces sermens si complaisamment répétés; de ces témoignages hypocrites d'affection pour le peuple, à l'abri desquels on soudoyoit des assassins, on payoit des pamphlets, on décrioit les assignats, on subornoit des régimens, on dispersoit nos armées, on ouvroit nos frontières, on préparoit enfin le ravage de nos propriétés;*

THE NEWBERRY LIBRARY

le massacre de nos familles, la ruine de la liberté et les espérances de l'humanité entière.

De tels crimes ne peuvent rester impunis. Un grand procès va s'instruire, et l'Assemblée Nationale obéit au plus indispensable des devoirs, en en recueillant, en en publiant les pièces. Mais, pour assurer, tout-à-la-fois, et le repos de l'Empire, et le cours régulier de cette affaire importante, il ne doit rester, sur les faits résultans de ces pièces, ni incertitude, ni doute. Il faut qu'il n'y ait pas un seul François qui ne les connoisse. Il faut qu'au moment où l'opinion publique devra prononcer, elle soit, s'il est possible, complète, générale, unanime.

Si l'importance et la rapidité des événemens n'eûssent pas empêché l'Assemblée Nationale de s'occuper des loix relatives à l'instruction publique, elle auroit statué, sans doute, sur les moyens d'appeler tous les citoyens de l'Empire à discuter les grands intérêts de la patrie, et de les mettre au courant de tout ce qui peut y être relatif. Le besoin de mesures de cette espèce ne fut jamais plus sensible que dans les circonstances présentes, et l'activité du gouvernement, le zèle des hommes éclairés, doivent suppléer à ce qui n'est point encore prescrit à ce sujet.

Conformément aux intentions de l'Assemblée Nationale, de nombreux exemplaires de toutes les loix et de toutes les pièces relatives aux grandes découvertes du 10 août, se répandent, en ce moment, dans les départemens. Mais les formes actuelles de la distribution, tendent malheureusement à la concentrer presque exclusivement parmi ceux qui ont le tems ou les moyens de lire ; et comment s'assurer que la lumière et la vérité parviennent jusqu'à ces hommes précieux à qui le défaut de moyens et la continuité de leurs travaux, enlèvent tant d'occasions de savoir ce qui se passe,

et de juger avec discernement des intérêts de la chose publique? Ce sont eux cependant qu'il est pressant d'instruire, puisque c'est de leur destinée principalement, et de leur réhabilitation, qu'il s'agit, dans ce grand combat de l'égalité de tous contre les usurpations du petit nombre.

Il existe pour eux, dans quelques endroits, un usage simple, et dont la loi avoit même imposé le devoir aux curés, celui des lectures faites à haute voix au peuple rassemblé. Cet usage devroit être général, et au défaut des curés, les juges de paix, les notaires, tous les hommes publics auroient dû s'occuper de le répandre et de le maintenir. Ce supplément de travaux eut honoré leur zèle, annobli leurs fonctions. Il en eut même diminué la fatigue; car la confiance adoucit tout, et les hommes publics qui sauroient l'obtenir, s'épargneroient le tems et les peines qu'ils n'employent que trop souvent à la suppléer.

Il est digne de vous, Concitoyens, dans ce moment solemnel, de réparer les effets de la négligence, et de chercher à établir cet usage dans les lieux que vous habitez, ou que vous êtes dans le cas de parcourir. Invitez le peuple à se rassembler dans les jours destinés à le reposer de ses travaux journaliers; qu'il se nomme des lecteurs pris dans son sein, qui lisent périodiquement et à haute voix toutes les pièces de conviction et d'instruction que l'Assemblée Nationale et le Gouvernement répandent dans l'Empire. Qu'ils soient les dépositaires de ces écrits utiles, qu'ils en répètent souvent la lecture, qu'ils y joignent celle des papiers périodiques et des bons ouvrages qu'eux-mêmes ou d'autres citoyens pourront procurer. Il en est un entr'autres que je vous recommande, parce qu'il contient les plus précieux développemens sur cette matière importante; c'est l'écrit intitulé: des Sociétés populaires, considérées comme une branche essentielle de l'instruction publique, (*extrait de la chronique du mois d'avril*)

fQ

dont j'ai fait répandre un grand nombre d'exemplaires durant ma première administration. Tâchez d'étendre et d'organiser par-tout où vous le pourrez, cet établissement que sollicitent la patrie et l'humanité. Je vous prie de m'instruire de tout ce que vous ferez à cet égard, et de m'indiquer très-promptement les lieux où vous aurez réussi à fonder cet usage. A l'aide de ces renseignemens, je dirigerai mes envois d'une manière encore plus utile que je n'ai pu le faire jusqu'ici. Ce nouveau service à rendre à la chose publique est trop essentiel, il tient de trop près au bonheur des hommes, pour que je ne doive pas compter sur tout votre zèle et sur toute votre activité. N'oublions pas que les vices et la tyrannie naissent de l'ignorance, et s'entretiennent par le mensonge. Eclairons les hommes; ils embrassent la vérité, dès qu'ils la connoissent; ils sont bons dès qu'ils en font la règle de leur conduite; ils sont heureux quand ils pratiquent la justice. Songeons que les premiers principes de la politique sont aussi ceux de la morale; qu'on ne peut rien faire de solide pour l'avantage de l'espèce humaine, sans améliorer les mœurs par les inspirations du sentiment, en même tems qu'on détermine les actions par la loi.

Le ministre de l'intérieur,

ROLAND.